



CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION AU RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA CNCDH SUR LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LA XENOPHOBIE

I - LE CONTEXTE : AUGMENTATION DES INCIDENTS SIGNALÉS ET RENFORCEMENT DU PARTENARIAT ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS, LES RÉFÉRENTS RACISME ET ANTISEMITISME ET LE MINISTÈRE

Le réseau des référents et référents racisme et antisémitisme a permis en 2019 de mieux détecter et répondre aux incidents racistes, antisémites et discriminatoires dans des établissements de l'enseignement supérieur. Plusieurs situations ont été fortement médiatisées. Dans le cas de Paris 13 (harcèlement à caractère antisémite, automne 2018), de l'université de Lorraine (messages racistes, printemps 2019) ou des critères inter-IEP (chants et propos sexistes, racistes et négationnistes), des référents déjà nommés dans les établissements ont joué un rôle clef. Les directions d'établissements, avec leurs référents, ont systématiquement organisé les réponses adéquates : le lancement d'une enquête interne, la diffusion de l'information à l'égard des étudiants et personnels, des temps de discussion. Si, par le passé, des établissements avaient pu préférer une politique de discrétion face à la révélation d'incidents racistes, antisémites ou discriminatoires, force est de constater qu'une prise de conscience globale des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche se concrétise. Les nominations de personnes référentes se poursuivent et s'étendent notamment dans les établissements privés (comme les écoles de commerce)¹. Le MESRI et la DILCRAH peuvent jouer un rôle d'appui et de conseil, à la demande des référents. Le dialogue est fréquent avec le Ministère et ses partenaires, en particulier la DILCRAH. Le Ministère, par le biais des référents et en lien avec les trois conférences d'établissements, est informé des procédures: enquête, commission disciplinaire et, dans certains cas, appel de la décision auprès du CNESER disciplinaire. Par ailleurs, en dehors de cas d'incidents, les établissements saisissent le Ministère avec parfois consultation de la DILCRAH et du Défenseur des droits sur certaines questions juridiques afin de développer des politiques de prévention sur le long terme et de savoir comment former les personnels et informer les étudiants.

L'animation du réseau des référents est assurée par un Chargé de mission à temps plein du Département des stratégies RH, parité et lutte contre les discriminations du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le monde de la recherche peut aussi être confronté à des phénomènes antisémites, comme les intimidations et perturbations (injures, menaces) lors d'un colloque organisé à l'École des hautes études en sciences sociales (Paris) sur l'histoire de la Shoah en Pologne. L'EHESS a vivement protesté et déposé plainte². Madame la ministre Frédérique Vidal a exprimé son indignation et écrit en ce sens

¹ Voir en annexe le modèle de fiche de mission, envoyé à chaque établissement.

² Voir le communiqué : <https://www.ehess.fr/fr/communiqu%C3%A9/d%C3%A9clarationorganisateur-colloque-%C2%AB-nouvelle-%C3%A9cole-polonaise-dhistoire-shoah-%C2%BB>

à son homologue polonais³. Le Ministère a conseillé et appuyé l'EHESS, qui a un référent racisme antisémitisme, dans les démarches à suivre.

II - LES ACTIONS MENEES EN 2019

Animation et formation du réseau des référents racisme et antisémitisme. Le Ministère organise régulièrement des journées nationales afin d'animer et de développer le réseau des référents. Une page du site du Ministère est à présent dédiée aux référents racisme et antisémitisme⁴. La journée nationale du 6 juin 2019 a porté sur les moyens de lutter contre les contenus haineux sur les réseaux sociaux, en présence de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et de la députée Laetitia Avia, qui a déposé la proposition de loi visant à lutter contre la haine en ligne⁵. Les référents ont pu échanger avec la ministre et la députée sur les changements que la loi vise à introduire dans le but de faciliter le signalement des discours de haine, notamment sur les réseaux sociaux.

A l'issue de cette journée, les consultations se sont poursuivies entre la députée, les référents et le Ministère. Certaines universités ont invité la députée pour réfléchir aux applications de la proposition de loi. Lors d'une rencontre à l'université de Lorraine en septembre 2019, Madame Avia a indiqué que c'est grâce aux échanges avec des référents qu'elle a ajouté dans la loi (article 7) la participation de chercheurs au futur observatoire de la haine en ligne.

Fiche réflexe « Racisme, antisémitisme : Comment agir dans l'enseignement supérieur ». Afin d'accompagner les établissements et en particulier les référents dans la prévention, le signalement et le traitement des incidents racistes, antisémites et discriminatoires, un groupe de travail a été constitué en novembre 2018. Ce groupe, composé, en plus du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche de l'innovation, du Ministère de l'éducation nationale, de la Conférence des présidents d'universités (CPU), de la Conférence des grandes écoles (CGE), de la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI), du Défenseur des Droits, de la DILCRAH et de la LICRA, a abouti à la publication en avril 2019 d'une fiche réflexe « Racisme, antisémitisme :

Comment agir dans l'enseignement supérieur ». Ce document de neuf pages est distribué à tous les référents et toutes les référentes ainsi qu'aux établissements. C'est la première publication officielle de référence sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur et la recherche. Les établissements ont mis la fiche en ligne sur leurs pages dédiées à l'égalité et la lutte contre les discriminations⁶ et une version imprimée est distribuée aux personnels et étudiants,

³ « La Pologne minimise les incidents lors d'un colloque sur la Shoah à Paris », *Le Monde*, 4 mars 2019.

⁴ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid144244/le-reseau-des-referents-racisme-et-antisemitisme-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche.html> Cette page contient des ressources issues des journées nationales et formations de 2018 et 2019. Elle est progressivement enrichie de contenus et références utiles aux référents et référentes.

⁵ Le dossier législatif sur la haine en ligne :

http://www.assembleenationale.fr/dyn/15/dossiers/lutte_contre_haine_internet

⁶ Quelques exemples ici : <https://egalite-diversite.univ-lyon1.fr/2019/04/23/cpu-racisme-et-antisemitismecomment-agir-dans-lenseignement-superieur/> ; <http://www.ens-rennes.fr/racisme-et-antisemitisme/> ; <https://www.u-picardie.fr/l-universite/presentation/gouvernance/le-referent-racisme-et-antisemitisme-unemission-qui-marque-une-volonte-politique-de-l-upjv-573131.kjsp> ;

notamment lors des journées des nouveaux entrants. Sur la suggestion de référents, cette fiche a été traduite en anglais dans le but de la rendre accessible aux étudiants et personnels internationaux⁷. Le document a aussi inspiré le Ministère de la Culture qui l'a adapté pour les besoins de ses établissements⁸. A noter que la fiche-réflexe est aussi diffusée dans les établissements d'enseignement supérieur sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture.

Politique des établissements. En mars 2019, plusieurs dizaines d'établissements de l'ESR ont participé à la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme en organisant des conférences, rencontres-débats, colloques et visites de musées et lieux de mémoires avec l'aide de la DILCRAH⁹. Des partenariats durables existent, comme entre l'université Lyon 3, le musée mémorial des enfants d'Izieu et le mémorial national de la prison de Montluc ou encore entre l'Université AixMarseille et le Camp des Milles. Plusieurs établissements ont structuré des dispositifs transversaux de lutte contre les discriminations. Ainsi, l'Université de Lorraine dispose d'un comité de pilotage égalité-diversité qui réunit depuis janvier 2019 le référent /chargé de mission, des personnes en charge des ressources humaines, de la communication, de la responsabilité sociale, du développement durable et de la vice-présidente étudiante. Une politique transversale est développée et une communication active existe, comme ce guide de l'étudiant « innovant » qui informe sur les moyens de signaler une situation de harcèlement ou de discrimination¹⁰. Des regroupements d'établissements, comme la Communauté université Grenoble Alpes ont rédigé et signé une charte de l'égalité en mars 2019 en présence de Frédéric Potier, Délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT et Christophe Ferrari, Président de Grenoble Alpes Métropole¹¹. Cette journée s'était déroulée avec la participation des associations étudiantes En tout genre, Monde arabe, Etudiants Relais Santé, des JADE (Jeunes Ambassadeurs du Droit à l'Égalité) et de l'association AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville). Le réseau des référents racisme et antisémitisme diffuse ces bonnes pratiques afin de les généraliser dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Cette même dynamique est à l'œuvre dans les Etablissements publics à caractère scientifique et technologique, comme le premier d'entre eux, le CNRS, où les instances de direction et des équipes de recherche, notamment en sciences humaines et sociales, poursuivent un double objectif : la production d'un savoir scientifique sur les discriminations et les formes de haine au sein de la société française et la mise en place d'une réflexion du CNRS sur son fonctionnement en tant qu'employeur¹². Ces deux pans font l'objet d'échanges suivis entre le CNRS et le Ministère.

<https://www.dauphine.psl.eu/fr/universite/responsabilite-sociale-de-luniversite.html>

⁷ http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid38153/egalite-et-lutte-contre-les-discriminations.html?une_7071=2#mod_une_7071 Et <http://www.etudiant.gouv.fr/pid38613-cid139529/antidiscrimination.html>

⁸ Lutter et agir contre le racisme et l'antisémitisme au ministère de la Culture, octobre 2019

⁹ Liens vers quelques exemples d'initiatives d'établissements en mars 2019 : <http://www.univjfc.fr/actu/semaine-deducation-et-dactions-contre-le-racisme-et-lantisemitisme-0> ; <https://www.univparis13.fr/spe/> ; <https://www.communaute-univ-grenoble-alpes.fr/fr/presentation/actualites/actuscampus/semaine-d-education-et-d-actions-contre-le-racisme-l-antisemitisme-et-les-discriminations785264.htm> ; http://www.univ-lyon3.fr/semaine-d-education-et-d-actions-contre-le-racisme-et-lantisemitisme-1208144.kjsp?RH=INS-VIEEcult_agenda

¹⁰ Le guide est disponible à l'adresse : <http://monguidezerodechet.univ-lorraine.fr/>

¹¹ <https://www.communaute-univ-grenoble-alpes.fr/fr/presentation/actualites/agenda/semaine-d-education-et-d-actions-contre-le-racisme-l-antisemitisme-et-les-discriminations-785264.htm>

¹² Sur ces questions, voir le dossier « Lutter contre le racisme et l'antisémitisme » dans La Lettre de l'InSHS, Septembre 2019, p.22-31 : http://www.inshs.cnrs.fr/sites/institut_inshs/files/downloadfile/lettre_infoInSHS_61.pdf

Partenariat Pharos pour signalement de la haine en ligne

Les représentants du Ministère de l'intérieur de la plateforme Pharos de signalement des contenus illicites en ligne¹³ sont intervenus en 2018 et 2019 auprès des référentes et référents racisme et antisémitisme. Il est à présent possible pour des établissements de l'enseignement supérieur de signer une convention avec Pharos afin de devenir des signalants prioritaires. La problématique de la haine en ligne étant vive parmi les incidents observés dans l'enseignement supérieur, ce partenariat renforcera la capacité d'action des établissements face à ce phénomène.

Formations

Le Ministère poursuit ses partenariats avec les associations impliquées dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Une convention a été signée le 21 mars 2018 avec la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA). Dans ce cadre, la LICRA a dispensé en 2019 des sessions de formations à l'attention des référents racisme et antisémitisme dans des établissements à Lyon, Lille, Marseille ainsi qu'au Ministère à Paris. Ces formations permettent aux référentes et référents d'échanger sur des cas pratiques et de bénéficier de conseils juridiques sur le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Ces formations se poursuivent dans d'autres villes en automne 2019 et printemps 2020.

Actions pédagogiques et de recherche impliquant des enseignants chercheurs référents

Réseaux de recherche et association :

Un réseau de recherche et une association ont été créés en 2019 par des référentes racisme et antisémitisme.

Le Réseau de recherche sur le Racisme et l'Antisémitisme (RRA) est une structure contractuelle de recherche portée administrativement par l'Université de Picardie Jules Verne qui rassemble huit universités françaises et des associations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Une centaine de chercheurs et partenaires ont rejoint le RRA, dirigé par trois chargées de mission Racisme et Antisémitisme : Céline Masson (Picardie Jules Verne), Isabelle de Mecquenem (Reims Champagne Ardenne) et Martine Benoit (Lille). Différentes thématiques dépliées sous forme d'axes sont proposées. Le Réseau fédère des travaux portant sur le racisme et l'antisémitisme et permet à chaque unité de recherche intéressée de s'y associer et d'adhérer par une convention de recherche. Accueillant des perspectives et des points de vue disciplinaires variés (histoire, histoire des idées, sociologie, psychanalyse, psychologie sociale, sciences de l'éducation, droit, sciences politiques, philosophie, linguistique, histoire de l'art, littérature, études germaniques ...), il cherchera à en interroger les fondations théoriques et à en discuter les hypothèses afin de permettre aux diverses approches de se nourrir des travaux menés, des outils forgés et des résultats obtenus. Le RRA a créé sa collection « questions sensibles » chez Hermann accueillant les travaux de ses chercheurs. Par ailleurs, un MOOC documentarisé « déconstruire les représentations racistes et antisémites » est en cours de réalisation et sera destiné aux étudiants de License dans les universités de Picardie Jules Verne, de Reims Champagne Ardenne et de Lille. Il est financé par le MESRI et soutenu par la Dilcrah.

¹³ <https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/AccueilInput.action>

Le Lancement du RRA a eu lieu à la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS) de Lille mercredi 20 novembre 2019¹⁴.

ALARMER, Association de lutte contre l'antisémitisme et les racismes par la mobilisation de l'enseignement et de la recherche, est née à l'initiative d'enseignants, du secondaire et du supérieur, et de chercheurs. L'association a officiellement été créée lors de l'assemblée générale constitutive du 16 janvier 2019¹⁵. La présidente est Marie-Anne Matard-Bonucci, professeure d'histoire contemporaine à Paris VIII, Responsable à l'ITHP (Institut d'histoire du temps présent). L'association promeut la collaboration de toutes les disciplines intéressées par l'étude des racismes, au présent comme au passé. Les membres de l'association, qui proviennent d'univers professionnels liés à l'enseignement, à la recherche et à la culture, mettent leur expertise au service d'une réflexion scientifique et pédagogique. L'association est née du constat que les discriminations et les préjugés, parfois accompagnés de violences, persistent à des niveaux élevés. Le combat passe par la connaissance. ALARMER estime que les approches méritent d'être repensées. Les discours moraux, les politiques publiques mémorielles et une approche pédagogique qui privilégie l'entrée dans les racismes par leurs manifestations paroxystiques et génocidaires, s'ils ont leur utilité, ont révélé leur insuffisance. En ce qui concerne la recherche, le cloisonnement selon des logiques disciplinaires ou thématiques limite la portée de ses développements. La pédagogie, la formation et l'information, tant auprès du grand public que des élèves, des étudiants et des enseignants, doivent accorder une place plus significative qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent à une mise en perspective historique et à une approche comparatiste et plus globale des racismes. Si l'étude des conséquences des préjugés racistes est incontournable, l'analyse de leur généalogie, de leur élaboration, de leur réactivation dans des contextes différents, de leur naturalisation, de leur fonctionnement et de leur diffusion est une condition d'une approche renouvelée. Association à caractère scientifique, ALARMER entend agir au moyen de la recherche et de l'enseignement par l'organisation de conférences publiques, la formation auprès des personnels de l'enseignement à tous les niveaux, la publication d'ouvrages et une revue en ligne ALARMER.

Des enseignements dédiés :

Des établissements, en partenariat avec le MESRI et la DILCRAH, proposent aux étudiants des unités d'enseignement sur les discriminations, comme à l'université Paris-Sud¹⁶. L'UE est constituée dans une première partie, d'un cycle de conférences données par des spécialistes travaillant dans le domaine de l'étude des comportements discriminatoires et/ou de la lutte contre la discrimination. Ces conférences sont également ouvertes à tous les personnels et étudiants non-inscrits qui souhaitent y assister. Dans un deuxième temps, les étudiants doivent travailler sur un organisme ou une association œuvrant dans le domaine de la diversité et de la lutte contre les discriminations.

¹⁴ <https://www.u-picardie.fr/l-universite/actualites/agenda/lancement-du-reseau-de-recherche-sur-le-racisme-et-l-antisemitisme-rra--574740.kjsp>

Les vidéos de la journée sont disponibles ici : <https://publi.meshs.fr/ressources/lancement-du-reseau-derecherche-sur-le-racisme-et-lantisemitisme>

¹⁵ <https://alarmer.org/>

¹⁶ Unité d'enseignement «sensibilisation aux notions de discrimination », depuis 2015 :

<http://www.upsud.fr/fr/formations/diplomes/ue-sensibilisation-aux-notions-de-discrimination.html>

L'objectif est d'analyser le domaine d'activité, le mode de fonctionnement, les actions et les interactions avec les bénéficiaires et les pouvoirs publics, etc.

A Paris 8, un diplôme « Formation à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme » est mise en place à partir de mars 2020¹⁷.

A l'institut national universitaire Jean-François-Champollion d'Albi, une équipe d'enseignants chercheurs menée par Ygal Fijalkow et Sandrine Victor ont créé en 2015 un enseignement d'Ouverture: « Héritage historique européen et réflexion citoyenne ». L'accent est mis sur l'Europe et la Shoah. Ces cours familiarisent les étudiants aux analyses universitaires qui permettent d'approcher les mécanismes qui conduisent du racisme à la barbarie et de l'indifférence au sauvetage de victimes innocentes. À cet égard, la visite pédagogique sur un site historique est un aspect essentiel du dispositif pédagogique¹⁸. Chaque année, une vingtaine d'étudiants et des enseignants-chercheurs de l'INU Champollion, accompagnés par l'association Yahad-In Unum¹⁹, effectuent un voyage d'études sur les traces de la Shoah par balle en Ukraine. Cette étude de terrain est l'occasion pour les étudiants d'aller dans un pays européen où subsistent des vestiges historiques de cette période et de recueillir des données sous forme d'observations, d'entretiens, de documents, de création de cartes qui serviront de base à leurs analyses. Les étudiants effectuent un travail de réflexion pluridisciplinaire (histoire, géographie et sociologie), en vue par la suite d'une restitution collective destinée à l'ensemble des étudiants du campus et plus largement à des élèves du secondaire. Cette restitution, inscrite dans le cadre de la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme, est l'occasion de réaffirmer les valeurs de respect, de dignité et d'égalité qui animent l'institution universitaire, et qui sont à la base du processus de construction de l'identité européenne, à une heure où l'actualité questionne fortement ce lien. Si l'objectif prioritaire de cet enseignement consiste à enrichir les connaissances et à favoriser la réflexion intellectuelle, il sert tout autant des finalités civiques. Le parti pris pédagogique est à ce titre original puisqu'il suppose de considérer les étudiants comme des acteurs scientifiques, capables de recueillir des données, de les analyser et de les communiquer à un large public.

Plateforme de recherche sur le racisme et l'antisémitisme de la Maison des sciences de l'Homme

Dans le cadre de la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme, du 18 au 24 mars 2019, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont lancé la plateforme de recherche "Racisme et antisémitisme" mercredi 20 mars 2019 en présence du sociologue Michel Wieviorka, président de la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme (FMSH). Créée par la FMSH en partenariat avec l'Académie de Besançon, cette Plateforme Internationale sur le Racisme et l'Antisémitisme (PIRA) vise à réunir un large partenariat entre institutions publiques françaises et internationales, des ONG et les milieux académiques et éducatifs.

¹⁷ <http://www.fp.univ-paris8.fr/formation-lutte-racisme-antisemitisme>

¹⁸ <https://www.univ-jfc.fr/actu/sur-les-traces-de-la-shoah-par-balle>

¹⁹ <https://www.yahadinunum.org/fr/>

Toutes ces ressources et les liens vers les différentes politiques d'établissements et initiatives de recherche et d'enseignements prises par des référents et référents racisme et antisémitisme sont progressivement mises en ligne sur la [page](#) du Ministère.

III. LES ENJEUX POUR 2020 :

Semaine nationale d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme : Les initiatives de mars 2020 des référents et référents peuvent à présent bénéficier de ressources nouvelles avec des financements sur la base de la Contribution de vie étudiante et de campus, la CVEC²⁰. Pour certaines actions ne pouvant pas bénéficier d'un financement par la CVEC, des financements ministériels sont possibles.

Formations des référents : Les formations assurées par la LICRA se poursuivent, avec une formation à Paris au Ministère et trois dans les établissements en 2020.

Journée et séminaire : le réseau des référents sera réuni à deux reprises en 2020, dont une fois dans un établissement en région.

Commissions disciplinaires : Les commissions disciplinaires des établissements ont été amenées à se prononcer sur des cas de racisme et d'antisémitisme. Il s'avère que les membres de ces sections sont d'abord nommés afin de statuer sur des cas de plagiat universitaires et de triches aux examens. Une formation juridique aux enjeux du racisme, de l'antisémitisme, des discriminations et des violences sexistes et sexuelles à destination des membres des sections disciplinaires est à l'étude pour l'année 2020.

²⁰ Pour plus d'informations sur la CVEC :

https://services.dgesip.fr/T213/S113/contribution_vie_etudiante_et_de_campus_cvec

Annexe 1: modèle de fiche de mission pour les référents racisme antisémitisme

La nomination de comme Référent Racisme et Antisémitisme marque la volonté politique de l'établissement ... de prévenir et de lutter contre le racisme et l'antisémitisme au sein de la communauté universitaire, conformément à l'article 123-2 du code de l'éducation (« le service public de l'enseignement supérieur contribue (...) à la lutte contre les discriminations »).

Cette mission se fixe pour objectifs de :

- jouer le rôle d'interlocuteur pour tout agent ou étudiant se trouvant confronté à une situation de racisme et d'antisémitisme et mettre en place un accompagnement en lien avec la présidence de l'établissement.
- mettre à disposition de la communauté universitaire un protocole de signalement de propos ou d'actes de racisme et d'antisémitisme, ainsi qu'un formulaire de plainte.
- mettre à disposition de la communauté universitaire des ressources sur la prévention et la répression des propos et actes de racisme et d'antisémitisme sur un espace dédié du site de l'établissement afin de sensibiliser les étudiantes et étudiants ainsi que l'ensemble des personnels et enseignants-chercheurs à cette problématique.
- représenter l'établissement ... au sein du réseau national des référents racisme et antisémitisme de l'enseignement supérieur et de la recherche et participer aux réunions ou séminaires de ce réseau piloté par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- être l'interlocuteur de la Délégation interministérielle contre le racisme et l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) et représenter l'établissement au sein du Comité Opérationnel contre le Racisme et l'Antisémitisme (CORA) présidé par le Préfet.
- contribuer à la mise en œuvre du Plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (PILCRA 2018-2020) et favoriser la mise en pratique de ses recommandations.
- assurer la promotion des recherches, des publications, des enseignements et des formations autour de la problématique des racismes et de l'antisémitisme, en particulier lors de la semaine nationale d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme.
- participer en tant que membre de droit de la Commission Éthique et Déontologie de l'établissement à l'analyse et au suivi des saisines relatives à des discriminations ou à des faits de racisme et d'antisémitisme et mettre les plaignants éventuels en relation avec le représentant local du Défenseur des droits et toutes autorités compétentes en la matière.

Dans le cadre de cette mission, l'enseignant-chercheur bénéficie d'une décharge d'enseignement de ... heures par an en application du référentiel national d'équivalences horaires du 31 juillet 2009 qui mentionne explicitement l'activité de « chargé de mission ».

Nom et Prénom Référent :

Contact :

Annexe 2 : fiche réflexe Racisme, antisémitisme : Comment agir dans l'enseignement supérieur

https://cache.media.enseignementsuprecherche.gouv.fr/file/Egalite_et_discrimination/70/9/Racisme_Antisemitisme_Comment_agir_1110_709.pdf